

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Autres opérations

---

### Fusions et scissions

---

**Avis de projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions**

**Société bénéficiaire** : ACCOR LUXURY & LIFESTYLE, société par actions simplifiée au capital de 2 834 261 €, dont le siège social est situé 82, rue Henri Farman, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 496 187 R.C.S. Nanterre

**Société apporteuse** : ACCOR, société anonyme au capital de 727 098 372 €, dont le siège social est situé 82, rue Henri Farman, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 602 036 444 R.C.S. Nanterre

**Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue** : Les conditions de l'apport, dont la valeur a été déterminée sur la base des valeurs nettes comptables, ont été établies sur la base des comptes sociaux de la société apporteuse au 31 décembre 2023.

Actif : 2 984 963 598 €

Passif : 262 189 342 €

Actif net apporté : 2 722 774 256 €

La société apporteuse et la société bénéficiaire sont convenues d'exclure toute solidarité entre elles en ce qui concerne les éléments de passif afférents à la branche d'activité apportée.

**Rémunération de l'actif net apporté** : En rémunération de l'apport, soumis au régime juridique des scissions, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant la branche complète et autonome d'activité Luxe & Lifestyle, la société bénéficiaire procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 283 476 190 €, par émission de 283 476 190 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune.

**Montant prévu de la prime d'apport** : L'augmentation de capital susvisée sera assortie d'une prime d'apport d'un montant de 2 439 298 066 € résultant de la différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net apporté (soit 2 722 774 256 €) et, d'autre part, le montant de l'augmentation de capital (soit 283 476 190 €).

**Date du projet de traité d'apport partiel d'actif** : 25 avril 2024.

**Date et lieu du dépôt au greffe du projet d'apport partiel d'actif** : le 25 avril 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, pour le compte de chacune des sociétés participantes.